

## LE REGISTRE DE SÉCURITÉ

L'article R. 123-51 du Code de la construction et de l'habitation impose la tenue d'un registre de sécurité pour tout établissement recevant du public. Souvent incomplet ou inexistant, un registre bien organisé et tenu à jour est pourtant la clé d'une visite de Commission de sécurité réussie. **BATISAFE** vous propose un registre de sécurité pratique et complet pour tous vos établissements.

### DEUX CLASSEURS POUR UNE MEILLEURE GESTION

- Facile d'utilisation et d'organisation
- Permet d'intégrer tout document (rapports, plans, etc.)
- Personnalisable

Un document indispensable pour le suivi de la sécurité du bâtiment



### UN CLASSEUR « MAIN COURANTE »

- Identification du service de sécurité
- Consignes d'évacuation
- Formations du personnel
- Exercices d'évacuation
- Visite des sociétés de maintenance

### UN CLASSEUR « ARCHIVAGE »

- PV de la commission de sécurité
- Contrats de maintenance
- Fiches travaux
- Rapports d'entretien et vérification



### VOS BÉNÉFICES

- Un classeur exhaustif vous permettant de ne rien oublier : plusieurs documents doivent obligatoirement être présents dans le registre de sécurité, chaque rubrique vous rappelle le contenu à renseigner
- Le soutien d'une équipe de spécialiste en sécurité incendie pour répondre à vos besoins

### NOS PLUS-VALUES

- Expertise reconnue en sécurité incendie
- Formation possible à l'utilisation du registre
- Accompagnement pour renseigner et/ou compléter le registre